

Département du Loiret – Arrondissement d’Orléans – Canton de Sully sur Loire
COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	X	GUYONNET Jean Pierre	AE	THION Denis	X
BOULLIER Jean Pierre	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THUILLIER Philippe	X
CHEVALLIER Philippe	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X
DUBUC Gérard	X	PERONNET Mireille	X		
GESSAT Gilbert	X	SCHEEPERS Annick	X		

Secrétaires de séance : *Gilbert Gessat, Patrick Berthon*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation de 2 secrétaires de séance :

2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019

- Réponses aux questions posées :

Monsieur Boullier a manifesté son inquiétude quant à l’entretien de l’ancienne Bonnée dans le futur. Un rendez-vous a été pris avec Monsieur Burgevin (président du Syndicat de la Bonnée) et la technicienne de rivière. Pour répondre aux engagements pris avec l’Europe, il est nécessaire de construire des passes à poissons (pour leur permettre de remonter au plus près de la source) et d’assurer la continuité écologique des cours d’eau. L’étude d’aménagement qui a été lancée a proposé 4 solutions, à ce jour aucune solution n’est retenue. Il faut notamment que les contraintes légales (de la part de l’Etat et de la part des riverains) soient revues précisément. A ce titre, des réunions d’information sur la priorisation des cours d’eau à aménager se tiennent (St Benoit le 10 décembre). Des discussions avec les services de l’Etat, le syndicat de la Bonnée et les propriétaires des moulins vont se poursuivre dans le but d’aménager des passes à poissons et de permettre la continuité écologique.

3. Réunions extérieures

- Communauté de Communes Val de Sully

i. Conseil communautaire du 3 décembre:

- Fonds de concours aux communes membres : 25 dossiers ont été présentés (4 pour la commune de Germigny), pour un montant global de 449 197 €. Au total, sur l’année 2019, 52 dossiers ont été instruits pour un montant total de 1 082 356 €, soit un montant moyen de 20 815 €. Pour Germigny, 5 dossiers ont été présentés sur 2019 pour un montant total de 78 502 €.
- Présentation du bilan de l’aire d’accueil des gens du voyage et du bilan à mi-parcours du contrat de ville à Sully sur Loire qui est satisfaisant
- Attribution du lot électricité pour la Maison pour Tous à l’entreprise Perret pour un montant de 104 556,33 € HT portant le montant total des travaux à 1 084 614 € HT. La partie démolition est faite, le désamiantage également. L’ouverture est envisagée pour le printemps 2020.
- Mise en place de la convention PAPI (Programme d’Aménagement Prévention Inondations) avec la Communauté de Communes des Loges et la Métropole pour permettre d’élaborer en commun les actions (études et subventions) à réaliser et à répartir les coûts) dans le but de traiter les problématiques en matière de gestion des inondations.

- DSC (Dotation de Solidarité Communautaire): la CLECT du 26 novembre a validé le PACTE Financier & Fiscal incluant le versement d'une DSC répartie selon des critères de population, potentiel fiscal, longueur voirie (notamment). Pour Germigny des Prés, le montant 2019 est de 10 836,10 €
 - Présentation des différents services de la Communauté de Communes lors du conseil des maires du 26 novembre aux élus communautaires : Il a été demandé que la présentation soit également faite aux services des communes et aux futurs conseils municipaux
 - 1 seul délégué communautaire représentera la commune de Germigny des Prés à partir de 2020 (en fonction de la répartition de droit commun)
- SEA : conseil du 6 décembre
 - i. Vote des nouveaux tarifs eau et assainissement avec une augmentation de 3 % dans le but de contribuer au renouvellement des réseaux dont la majorité a été installée il y a plus de 30 ans et présente des fuites plus ou moins importantes et/ou, sont en PVC contenant des chlorures de vinyl. Monsieur Gessat estime que l'augmentation apparaît importante par rapport au coût de la vie.
 - ii. Monsieur Thion Denis explique également que les volumes d'eau facturés ont été plus importants cette année du fait de relevés dont la période est supérieure à 12 mois.
 - iii. Une demande de subvention a été actée auprès de l'agence de l'eau et dans le cadre de la DETR pour repérer d'éventuelles fuites de réseau et l'installation de compteurs de sectorisation.
 - PETR :
 - i. enquête publique du SCOT du 25 janvier au 24 février 2020 au sein des communauté de communes
 - ii. Création d'une commission dans le but d'étudier les PLU communaux avant de les présenter en Réunion de bureau
 - iii. Dans le cadre du marché portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, un avenant au marché est nécessaire pour prendre en considération l'ensemble des prestations supplémentaires réalisées pour un montant de 13 466.67 €.
 - iv. Mise en place du dispositif de service civique (pour 3 ans) au sein du PETR dans le cadre de la mise en place du projet Rézo pouce.
 - v. Prolongation jusqu'en 2022 de l'animation du Contrat local de santé des territoires ruraux de l'Orléanais pour favoriser l'aide à l'installation du personnel de santé,
 - vi. Appel à projet relatif à la démarche d'un Projet Alimentaire Territoriale visant à fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet adapté aux enjeux alimentaires et agricoles actuels.
 - Syctom : Attribution de la délégation de service au groupe Dalkia pour l'incinération et à l'entreprise Terralia pour l'enfouissement jusqu'en 2023.
 - Sictom : Madame Peronnet informe du vote des tarifs 2020 qui sont maintenus et de la fin du régime dérogatoire pour la Communauté de Communes Val de Sully et du Gâtinais. Désormais, les factures que recevront les usagers seront au nom du Sictom.
 - Commission de suivi des déchets du site de St Aignan des Gués : Monsieur Denis Thion indique que des analyses des eaux ont été effectuées pour étudier la qualité des sols et n'ont pas révélé d'anomalie. Des remblais seront installés pour isoler la terre. Le site sera exploité jusqu'en 2023.
 - Palmarès départemental du fleurissement : Madame Peronnet informe que trois personnes ont remporté un lot pour Germigny. M Mme Boursin, M. Mme Levert et M. Mme Asselineau Gérard.

4. Commissions:

- travaux :
 - i. travaux de sécurité carrefour du moulin: la réception partielle a été réalisée, la résine et l'engazonnement seront réalisés au printemps. Monsieur Dubuc Gérard s'étonne de l'absence du marquage au sol central sur la route départementale. Monsieur Berthon Patrick explique qu'il n'y a pas de caractère obligatoire et que l'absence de marquage est une des préconisations du service sécurité du département.
 - ii. Aménagement parking et cheminement du Grand Clair: les travaux sont terminés et la réception réalisée. L'ouverture du parking est prévue au printemps prochain.
 - iii. Logement: Les persiennes sont à changer. L'entreprise interviendra avant la fin de l'année.
- Aménagement du cimetière : le projet a été validé lors du précédent conseil municipal.
- Aménagement de la salle de la tour en boîte à livres: L'employé technique a réalisé la peinture intérieure. Il reste à poser les étagères et installer le mobilier qui est en cours d'acquisition. L'ouverture est prévue début 2020.
- Désherbage thermique via une convention avec la commune de Dampierre: suite à l'essai réalisé début novembre, une proposition de mise à disposition de l'employé et du matériel a été transmise par la commune de Dampierre. Les élus proposent de mettre en place une convention pour 2020 et de faire l'essai pour un an. Délibération 2019-45
- Rénovation éclairage public : Une réunion a eu lieu le 2 décembre dernier avec le cabinet Inergie Adapt, en charge du diagnostic en 2018. Une proposition de devis a été réalisée pour la partie études en vue de futurs travaux Montant: 2 500€ HT. Délibération 2019-47
- Logement communal: un avenant en moins-value dû à l'installation d'un évier plus petit que prévu doit être acté pour la plomberie générant un écart entre la facture et l'acte d'engagement. Délibération 2019-44

5. Divers :

- Redevance Occupation Domaine Public (RODP Electricité): montant de 209 € Délibération 2019-46
- Déclaration de travaux à titre privé pour Monsieur le Maire: dépôt et arrêté à signer par Monsieur P Berthon. Délibération 2019-43
- Vœux du maire le samedi 11 janvier 2020 à 10h30
- Fouilles archéologiques 2020 : Monsieur le Maire informe que les fouilles seront prévues au nord de l'oratoire en 2020 ainsi que sur le chemin d'accès sud. Les dates d'intervention ne sont pas connues à ce jour.
- Panneau Pocket: le conseil propose de renouveler l'inscription de 180 € pour l'année 2020.
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2020 : constitution du bureau de vote

	15 mars 2020	22 mars 2020
8h à 13h	Philippe THUILLIER Philippe HEMELSDAEL Mireille PERONNET	Philippe THUILLIER Denis THION Yannick VOISE
13h à 20h	Chrystèle Magnin Gilbert GESSAT Gérard DUBUC	Patrick BERTHON Jean-Pierre BOULLIER Annick SCHEEPERS
dépouillement	Tous les conseillers	Tous les conseillers

- Commission environnement de la Communauté de Communes : Madame Peronnet Mireille et Monsieur Voise Yannick ont assisté à une réunion le 14 novembre dernier sur la valorisation du GR3.

- SPANC : Monsieur Yannick Voise informe de l'étude faite pour la mise en place d'un groupement pour la vidange des fosses, ce qui permettrait de réduire le cout.
- Téléthon : Monsieur Chevallier Philippe est étonné que la commune n'a rien organisé lors du passage des marcheurs le mercredi 4 décembre (ravitaillement). Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'après information auprès des organisateurs, rien n'était prévu à Germigny des Prés.
- Spectacle de l'école : Monsieur Berthon Patrick informe les membres que le spectacle réalisé par les enfants de l'école le mardi 17 décembre était agréable et qu'il y avait énormément de monde.
- Monsieur Voise Yannick informe que l'office de Tourisme ne fait plus les photocopies pour les usagers. Monsieur le Maire demande au secrétariat de se renseigner.
- Monsieur Voise Yannick demande que le compte-rendu du conseil municipal soit affiché plus bas dans le panneau d'affichage pour permettre une meilleure lecture des usagers.

Séance levée à 20h05